

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 28 novembre à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents : Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Marc DUPONT, Antoine LEVENT, Jessica BRAZIER, Aurélie LE BOHEC, Jean-Christophe DOLAY,

Absents excusés : Sabine BEGUIN Laurent BEGUIN

Absents excusés et représentés : Florence PHILIPPE donne procuration à Marc DUPONT
Caroline NOL donne procuration à Antoine LEVENT

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du précédent procès-verbal
- Eolien :
 - Délibération autorisant le maire à ester en justice (tribunal administratif)
 - Choix d'un avocat

Secrétaire de séance : Mme LE BOHEC est élue secrétaire de séance

Approbation du précédent procès-verbal

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

2017-37 Délibération autorisant le maire à ester en justice (tribunal administratif)
--

Contentieux devant le tribunal administratif – affaire parc éolien Mont Benhaut.

Le conseil municipal a décidé par délibération du 19 septembre 2017 de demander à Mr le Préfet de l'Aisne de bien vouloir retirer son arrêté du 28 août 2017 accordant à la société Mont Benhaut l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de La Ferté Cheveris, Montigny sur Crécy et Pargny les Bois.

Le courrier adressé à Mr le Préfet de l'Aisne le 29 septembre 2017 portant sur le même objet est resté sans réponse.

Ainsi, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de saisir le tribunal administratif pour que soit annulé l'arrêté du 28 août 2017 accordant à la société Mont Benhaut l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de La Ferté Cheveris, Montigny sur Crécy et Pargny les Bois.

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif

DESIGNE comme avocat Maître Francis MONAMY (cabinet situé au 144 rue de Courcelles 75017 PARIS) pour défendre la commune dans cette affaire.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	0	0	0

Séance levée à 19h30.